Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Procédure de consultation	Personne responsable:	Date de réponse:
FER No 08-2025	Mme V. Bourdin Karlen	03.04.2025

Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) »

De manière générale

Notre Fédération réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales, représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER défend les intérêts de ses quelques 47'000 membres, dont le fonctionnement et la compétitivité sont directement liés à un approvisionnement en électricité sûr, fiable et financièrement abordable. Dans la perspective d'un avenir énergétique décarboné et renouvelable, notre Fédération fait appel à un mix énergétique aussi varié que possible en vue d'assurer l'approvisionnement en électricité hivernal du pays.

Si le développement des énergies renouvelables doit rester la voie prioritaire, il est indispensable de faire preuve d'ouverture technologique. Les conditions-cadres de l'approvisionnement en énergie ont changé depuis la décision populaire de 2017 d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire. La FER rejette l'initiative populaire « De l'électricité pour tous, en tout temps (Stop au Blackout) », dont la formulation est source de confusion et d'incertitudes en matière de répartition des responsabilités entre Confédération, cantons et même branche énergétique. Par contre, elle soutient le contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) visant à lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires.

Neutralité climatique d'ici 2050

Avec ses objectifs climatiques, la Suisse s'est engagée à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique. Pour ce faire, il est question de décarboner l'économie et la société. Les efforts en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques y contribuent, mais ils augmentent encore les besoins en électricité, maintenant l'approvisionnement électrique en période hivernale dans une situation très fragile. Le risque de pénurie pourrait bien s'accentuer. La solution de prévoir des centrales à gaz de réserve en période critique n'est pas réaliste, que ce soit avec du gaz fossile freinant l'atteinte des objectifs climatiques ou encore avec du gaz renouvelable dont la disponibilité n'est pas garantie en Suisse.

Un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

Les perspectives énergétiques annoncent une augmentation conséquente des besoins, particulièrement en raison de l'électrification croissante des bâtiments, de la mobilité et de l'industrie. A prendre également en compte dans l'équation : la numérisation, la sortie programmée du nucléaire et les incertitudes en matière d'importation (liées à la situation géopolitique et au statut actuel d'Etat tiers de la Suisse par rapport à l'UE).

La sécurité d'approvisionnement en électricité hivernal reste un enjeu prioritaire pour le bon fonctionnement de la société et de ses entreprises. Dans le cadre de la votation de juin dernier, le peuple a confirmé sa volonté de développer les énergies renouvelables afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement en électricité. Cependant, force est de constater l'écart entre la volonté populaire en général et la faible acceptation des projets énergétiques concrets. Cette disparité constitue un réel frein pour le développement des énergies renouvelables et donc un risque pour la sécurité de l'approvisionnement.

Avec la modification des conditions-cadres de l'approvisionnement énergétique, il est indispensable de faire appel à un mix énergétique – respectueux de l'environnement et du climat – le plus diversifié possible. Tout en maintenant le développement des énergies renouvelables comme voie prioritaire, il est nécessaire de faire preuve d'ouverture technologique et de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires. Cette interdiction étant ancrée dans la LENu, la solution n'est pas dans une modification de la Constitution, mais bien dans une révision de la loi. Pour cette raison, notre Fédération soutient le contre-projet indirect du Conseil fédéral.